

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 077-200086676-20231024-2023053-DE



Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole,
du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

siret : 200 086 676 00026

Mairie de VILLIERS-EN-BIERE - 77190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2023-033

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept Octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bergerie à Villiers en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Etaient présents :		Etaient absents :	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT	Jean Jacques BARREAU Visio		
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean Pierre BONNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE	Thierry VANHOVE		
Commune de ST FARGEAU PONTIERRY	Jean MORLAIS	Zine-Eddine M'JATI (visio)		
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX	Philippe DOTHEE		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Fabien BARCQUE	Sylvain MARTIN
Commune d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte HOUHAUD (Excusée)	Françoise TOMASCHKE
Commune de BARBIZON	Gérard TAPONAT		Ghislain DIDOT	
Commune de BOIS LE ROI	Mélanie MOUSSOURS Visio	Emmanuelle ALHADEF Visio		
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON	Christian CAME
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GATIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Marcel LIENHARDT	Alain THIERY		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Isabelle TORQUE (visio)		Jean Claude HARRY	Didier MAURY
Commune de FLEURY EN BIERE			Florence LANQUETUIT	Alain RICHARD
Commune de FONTAINEBLEAU	Philippe DORIN	Fanny MALVEZIN Visio Hélène MAGGIOTI (suppléante - Visio)		
Commune LE VAUDOUE	Didier BUGUINET		Michel CALMY (excusé)	
Commune de NOISY SUR ECOLE			Patrick CALLEWAERT	Sylvie VATIER (excusée)
Commune de PERTHES			Cécile FORNARELLI (excusée)	Philippe MACAIGNE
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean Christophe BERNON		M. CULINAS (excusé)	
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA		Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT (visio)	Franck LAUGIER (visio)		
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY			Cécile BAFARULL	Jean Philippe POMMERET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES				
Commune de COURANCES	Emilia NEVES	Jean Philippe OLLIVIER	Espérance VIEIRAexcusée	
Commune de DANNEMOIS			Olivier MARTIN	Joanna HAMONIAUX
Commune de MILLY LA FORET			Virginie FLAUX	Amélie FERLAY
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		Bernard LACHENAÏT	
Commune de ONCY SUR ECOLE			Bruno DELECOUR	Jacques NORMAND
Commune de SOISY SUR ECOLE			Gérard LEFEVRE	CALVARRO DOMINGUEZ P

Ont donné des pouvoirs : 2 – Monsieur CULINAS (SAINT GERMAIN SUR ECOLE) a donné pouvoir à M. Jean Christophe BERNON – Monsieur Michel CALMY (LE VAUDOUE) a donné pouvoir à M. Didier BUGUINET –

Etaient également présents :

- SEMEA : Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 10/10/2023

Secrétaire de Séance : Monsieur Gérard ROUX

Nbre membres en exercice : 66 – Présents : 26 – qui ont pris part à la délibération : 26+2 pouvoirs = 28

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur FLESCHE renvoi la séance au 23/10/2023, l'ordre du Jour reste le même - les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Octobre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitainne – Milly la Forêt (en visioconférence) sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCHE (Président).

	Étaient présents :
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	
Commune de PRINGY	Thierry FLESCHE
Commune de VILLIERS EN BIÈRE	Philippe DOTHEE
Commune de DAMMARIÉ LES LYS	Ali KAMECHE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Commune de PERTHES	Philippe MACAIGNE
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY
Commune de FONTAINEBLEAU	Fanny MALVEZIN
Commune de TOUSSON	Jean Michel CARDINALI

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

25/10/2023



ID : 077-200086676-20231024-2023053-DE

A-02 - Animation et veille foncière du SEMEA

Monsieur le Président rappelle :

- la stratégie foncière du SEMEA définie en 2022 dans le cadre d'une étude spécifique confiée à la SAFER Ile-de-France visant notamment à lever un frein important à l'émergence des projets de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques et humides ;
- l'adoption de la stratégie foncière par le Bureau syndical le 21 Février 2023 Délibération n° 2023-001;
- la mise en place d'une convention de veille et d'intervention foncière SAFER, afin de maintenir la connaissance des mouvements fonciers en zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme ;
- la nécessité de dédier un personnel à la mise en œuvre et à l'animation de cette stratégie foncière ;
- les aides potentiellement allouées par :
 - l'Agence de l'Eau Seine Normandie (20% du montant H.T.) ;
 - le Fonds Vert (50% du montant H.T.)
 - la Métropole du Grand Paris (10% du montant H.T.) ;

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical :

- d'approuver le lancement de la prestation d'animation de la stratégie foncière, pour un montant prévisionnel de 76 000€ H.T./an sur une durée de 3 ans, soit 228 000€ H.T. ;
- de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour les années 2023, 2024 et 2025 ;

et, pour ce faire, de l'autoriser à :

- arrêter les modalités de financement et à solliciter les subventions auprès des partenaires techniques et financiers comme suit :
 - Etat via le Fonds Vert : 38 000,00€ H.T./an, soit 114 000,00€ H.T. sur 3 ans (50% d'aide) ;
 - Agence de l'Eau Seine Normandie : 15 200,00€ H.T./an, soit 45 600,00€ H.T. sur 3 ans (20% d'aide) ;
 - Métropole du Grand Paris : 7 600,00€ H.T./an, soit 22 800,00€ H.T. sur 3 ans (10% d'aide) ;
 - soit un total d'aides publiques prévisionnelles : 60 800,00€ H.T./an, soit 182 400,00€ H.T. sur 3 ans (80% d'aides)
 - soit un reste à charge du SEMEA prévisionnel : 15 200,00€ H.T./an, soit 45 600,00€ H.T. sur 3 ans (sans la T.V.A.)
- lancer et attribuer le marché public d'animation et veille foncière, sous réserve :
 - du montant réel de la mission ;
 - de l'attribution des subventions des partenaires techniques et financiers ;
- signer les documents relatifs à ces opérations.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve et autorise le président à signer les documents préalablement mentionnés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire par

- l'envoi en préfecture le : 24/10/2023
- publié le : 25/10/2023

Le Président

Thierry FLESCHE